

Une flotte de vingt-cinq bâtiments de commerce est aussi entrée dans le port depuis hier au soir.

Gaz. de Québec.

ANGLETERRE.

—Les nouvelles du Lancashire ne sont pas encore favorables à la reprise des affaires; l'amélioration ne va pas aussi vite qu'on le désirait. Les différends entre les maîtres et les ouvriers sont loin d'être arrangés à l'amiable. La plupart des ouvriers qui ont repris du travail ont déclaré à leurs maîtres qu'ils leur donneraient un délai de quatorze jours, à l'expiration duquel ils déserteraient les ateliers s'ils ne leur donnaient pas les salaires de 1840. Les fabricains déclarent de leur côté, qu'ils ne peuvent pas souscrire à de pareilles conditions sans se ruiner.

—Le *Times* parlant des traités conclus entre le gouvernement des États-Unis et celui de la Grande-Bretagne, prétend que l'affaire de la Créole et celle de la Caroline ne sont pas comprises dans les traités, ainsi qu'on aurait pu le croire d'après les journaux de New-York reçus en dernier lieu. L'un des deux traités impose à chacun des deux gouvernements l'obligation de supprimer la traite des noirs, à cet effet chaque puissance entretiendra sur la côte d'Afrique un nombre égal de vaisseaux ayant le même nombre de canons, ainsi le droit de visite ne pourra plus causer aucun préjudice quand il faudra l'exercer et il pourra être exercé réciproquement. On dit que le gouvernement britannique n'insistera pas sur la presse des matelots à bord des navires américains. L'extradition ne pourra être demandée que pour quatre crimes, savoir: le meurtre, le faux, la banqueroute frauduleuse et un autre crime que nous ne connaissons pas. Le second traité n'a rapport qu'à la question des frontières.

ESPAGNE.

—On écrit de Madrid, le 30 août, au *Mémorial bordelais*:

« L'arrivée dans notre capitale du secrétaire de l'ambassade anglaise à Lisbonne, ainsi que la présence d'un archiduc d'Autriche en Portugal, produisent une grande sensation dans le monde diplomatique.

« On dit que la France voudrait qu'un congrès européen s'occupât de suite de régler les affaires politiques de la Péninsule, afin d'éloigner de son voisinage tout germe de révolution ou d'anarchie; mais l'Angleterre ne voudrait pas que la politique espagnole fût traitée en dehors des puissances qui ont fait partie de la quadruple alliance; en sorte que, selon lord Aberdeen, ce ne serait que les quatre nations constitutionnelles qui devraient conférer ensemble pour arriver à une consolidation définitive de la situation politique de la Péninsule.

« L'Angleterre se préoccupe fort de la question financière de l'Espagne et du Portugal, par rapport à la dette; la France s'inquiète de son côté au sujet du mariage de la jeune reine et de sa majorité.

« La vieille Europe ne veut adhérer à aucune pensée sur l'Espagne, dit-on, que don Carlos et sa famille ne soient en pleine liberté.

« La France négocie toujours pour renouer nos relations spirituelles avec le Saint-Siège, mais les prétentions réciproques ne se rapprochent point encore.

La France paraît impatiente de savoir comment la session prochaine des cortès se passera, surtout si la dissolution du parlement est prononcée.

On croit que l'âge de la majorité de la reine sera porté à dix-huit ans au lieu de quatorze, conformément à la loi de régence dernièrement adoptée à Paris.

Cet état de chose et cette situation politique, pour ainsi dire passagère, excite la curiosité de la diplomatie et devient nécessairement le sujet d'importants commentaires et de graves prévisions.

ALLEMAGNE.

—Les incendies continuent toujours à ravager l'Allemagne, il n'est presque pas de jour que les journaux de cette partie de l'Europe n'annoncent la destruction de quelque ville, village ou bourgade: aujourd'hui encore la *Gazette de Leipzig* nous apprend que la ville d'Oschatz a été atteinte par ce fléau. Le tiers des maisons et plusieurs édifices parmi lesquels l'hôtel-de-ville et une église ont été la proie des flammes.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Voici la liste des bills que Son Excellence le gouverneur-général a sanctionnés au nom de S. M. la reine avant de clore la session:

1. Acte pour assurer la liberté des élections.
2. Acte pour rendre uniforme dans toute la province la loi concernant la vacance des sièges des membres de l'assemblée législative par acception d'emplois rétribués.
3. Acte pour la qualification des juges de paix.
4. Acte pour amender l'acte relatif à la désertion des matelots.
5. Acte pour mieux proportionner les peines aux délits dans certains cas.
6. Acte pour régler l'inspection de la potasse et de perlasse.
7. Acte pour régler l'inspection et le mesurage des bois destinés à l'exportation.
8. Acte pour autoriser l'emprunt, en Angleterre, de la somme de 1,500,000 livres sterling, pour la confection et l'achèvement de certains travaux publics.
9. Acte accordant à Sa Majesté une certaine somme (£500) pour récompenser le docteur Thomas Rolph de ses services passés comme agent pour l'émigration.
10. Acte continuant, pour un temps limité, l'ordonnance pour faciliter

l'expédition des affaires pendantes à la cour du Banc du Roi dans le district de Montréal.

11. Acte continuant, pendant un temps limité, certains actes et ordonnances y mentionnés.

12. Acte amendant les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada.

13. Acte rappelant certaines ordonnances du gouverneur et du ci-devant conseil spécial du Bas-Canada relatives à l'administration de la justice.

14. Acte rappelant certaines ordonnances relatives à l'établissement d'un système de police dans le Bas-Canada.

15. Acte qui prolonge le temps accordé par l'ordonnance pour l'enregistrement de certains hypothèques et autres charges sur les immeubles dans le Bas-Canada, et qui rappelle certaines parties de la dite ordonnance.

16. Acte qui rétablit, quant aux élections des représentants à l'assemblée législative, les anciennes limites des cités de Québec et de Montréal.

17. Acte pour mieux prévenir l'obstruction des rivières et ruisseaux dans le Bas-Canada.

18. Actes amendant certains actes relatifs à l'établissement de la compagnie d'assurance mutuelle dans le Bas-Canada.

19. Acte confirmant les règles de procédure établies par les juges de la cour du Banc de la Reine dans le Haut-Canada.

20. Acte qui prolonge le temps accordé pour le remboursement du prêt fait à la compagnie du havre de Cobourg.

21. Acte qui change de place le bureau d'enregistrement du comté de Middlesex.

22. Acte qui accorde des pouvoirs ultérieurs à la compagnie d'assurance de Montréal contre l'incendie et l'autorise à changer de nom.

23. Acte incorporant une compagnie pour éclairer au gaz et fournir d'eau la ville de Québec.

24. Acte incorporant la Société charitable des Dames catholiques de Québec.

25. Acte qui autorise la compagnie d'assurance contre l'incendie et sur la vie, de l'Amérique britannique, à effectuer des assurances maritimes.

26. Acte pour étendre la chartre et augmenter le fonds social de la Banque Commerciale du district de Midland.

27. Acte pour étendre la chartre et augmenter le fonds social de la Banque du Haut-Canada.

28. Acte concernant la succession de feu Thomas Clarke.

29. Acte qui autorise la cour de chancellerie du Haut-Canada à admettre William Vynne Bacon à y pratiquer comme procureur et solliciteur.

30. Acte accordant certaines sommes à Sa Majesté pour subvenir à certaines dépenses indispensables du gouvernement civil durant les périodes y mentionnées.

Les deux bills suivants ont été réservés jusqu'à signification ultérieure du plaisir de Sa Majesté:

1. Acte imposant un droit sur les blés étrangers importés dans cette province.

2. Acte qui pourvoit à l'administration du temporel de l'Eglise unie d'Angleterre et d'Irlande dans le diocèse de Québec, en cette province, et à d'autres objets y mentionnés.

VOYAGE AU CIEL.

Il y avait, en 1803, dans la ville d'Altona, capitale de Holstein, un savant que l'on nommait Ludwig Klopstock. Quand je dis savant, je n'exprime point l'opinion générale de ses concitoyens à son égard, car ils prétendaient généralement que le pauvre homme ne possédait d'autre mérite et d'autre savoir que de porter le grand nom de Klopstock.

Un jour, tandis que l'aéronaute Bitorff, au milieu d'un concours immense de spectateurs, s'appretait à partir de Hambourg en ballon, et à faire un voyage aérien, il vit arriver près de lui un petit homme pauvrement vêtu d'un grand habit noir râpé. Cet homme, sans préambule, lui proposa de l'accompagner dans l'excursion qu'il allait faire en ballon. Bitorff crut d'abord avoir affaire à un fou, mais comme l'inconnu insistait et qu'il offrit même plusieurs poignées d'or à l'aéronaute pour obtenir de lui ce qu'il désirait, celui-ci finit par consentir.

La première sensation de Ludwig, quand il se sentit emporter par la frêle machine, fut la terreur. L'abîme immense, béant sous ses pieds, serrait le front du savant et l'entourait de vertiges et de tourbillons. A cette commotion succéda une sorte de fascination perfide. Il se pencha vers la terre, attiré par une force mystérieuse, et il allait s'élançant quand son compagnon lui saisit le bras et le retint. Une fois arraché à ce péril, Ludwig revint tout-à-fait à lui, s'arma de résolution et se mit à regarder au-dessous de lui avec un sang-froid et une liberté d'esprit dont ne pouvait s'étonner assez l'aéronaute.

Au-dessus de sa tête s'étendait l'immensité de l'azur du ciel. Sous ses pieds s'éloignait la terre et l'horizon qui se développait lentement et de plus en plus. Les rivières présentaient à la fois leurs sinuosités; les habitations et les villes semblaient sortir du sein de la terre; la mer s'étendait au loin comme une vaste draperie de soie, agitée par les vents; les champs montraient leurs écussons d'or, écartelés de verdure et de pourpre; les forêts de leurs manteaux sombres couvraient de vastes étendues; les hommes n'étaient plus que des petits points qui se mouvaient çà et là, vaine et imperceptible poussière! Et puis aucun bruit, aucun mouvement autour des voyageurs aériens!